



Dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique

Dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

PIECE VII : CORRESPONDANCES DE LA COMMUNE DE GAILLARD AVEC LA DIRECTION « EAU ET ASSAINISSEMENT » D'ANNEMASSE AGGLO

Mairie de Gaillard
Service Urbanisme-Foncier
Date : 06 octobre 2025

Référent : Phillip PRATZAS – chef de projet / responsable foncier

gaillard.fr



Gaillard, le 11 juillet 2025

SERVICE URBANISME-FONCIER

Affaire suivie par : Phillip PRATZAS
phillip.pratzas@gaillard.fr

Objet : LFF-LIB - Maison de l'Eau DUP-MEC

N/Réf : 2025D/2648

Maison de l'Eau

Annemasse - Les Voirons Agglomération
11 avenue Emile Zola
74100 Annemasse

Madame, Monsieur,

La commune de Gaillard engage une opération d'aménagement urbain multi-sites
« Les Feux Follets – Libération » sur deux secteurs de projet :

- « Les Feux Follets » : situé au 18 rue de la Paix / 2 rue du Martinet, a vocation à accueillir environ 210 à 250 logements (après démolition de la copropriété actuelle de 199 logements et trois bâtiments communaux dont la crèche municipale).
- « Libération » situé au 33 rue de la Libération, accueillera environ 40 à 50 logements sur des terrains actuellement en friche

Dans le cadre du programme de l'opération, un stationnement souterrain sera intégré sur ces deux sites, ce qui implique qu'une partie prédominante des bâtiments reposera sur une dalle en béton.

Bien que la réalisation des bâtiments ne soit pas prévue avant l'horizon 2030/2032, la préparation d'une concession d'aménagement m'amène dès à présent à solliciter un préavis de votre part concernant les conditions de raccordement aux réseaux relevant de votre compétence. Par la présente je sollicite :

- Une confirmation de la capacité future de la STEP Ocybèle à Gaillard pour supporter les effluents liés au projet d'aménagement ;
- Les informations techniques sur les modalités de raccordement aux réseaux humides pour desservir les deux sites de projet ;



- Les informations techniques sur le traitement à privilégier des eaux pluviales ;
- Toute information utile relative aux évolutions prévues en matière d'approvisionnement en eau potable sur le secteur à l'horizon 2032 et la confirmation que les deux sites de projet ne connaîtront pas de difficultés d'approvisionnement.

Sur un autre aspect, je vous transmets en pièce jointe l'avis favorable de la DDT de la Haute-Savoie sur le projet. Comme vous le lirez, plusieurs points de vigilance sur les aspects liés aux infrastructures de l'eau potable, à l'assainissement et à la préservation des ressources sont relevés.

Afin de pouvoir répondre pleinement à leurs remarques je sollicite votre avis technique de manière à ce qu'une réponse puisse être apportée aux services de l'Etat correspondant pleinement à leurs attentes.

Mes services restent à votre disposition pour tout échange complémentaire, et vous remercient par avance pour votre appui.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Antoine BLOUIN





Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT
SERVICE ASSAINISSEMENT
Affaire suivie par **BRAND Raphaël**
Téléphone : **04 50 87 62 73**
E-mail : **raphael.brand@annemasse-agglo.fr**
Réf. 2025/D/4275/MB

MAIRIE DE GAILLARD
BP 36
COURS DE LA REPUBLIQUE
HOTEL DE VILLE
74240 GAILLARD
FRANCE

19 SEP 2025

Annemasse, le **15 SEP. 2025**

Objet : En réponse à votre courrier 2025D/2648

Monsieur le Maire et cher collègue,

Vous m'informez dans le courrier en objet de votre projet d'engager deux opérations immobilières sur les secteurs « feux follets » et « Libération » à l'horizon de la fin du prochain mandat.

Ces deux projets devraient créer environ 100 logements supplémentaires en comparaison avec la copropriété actuelle amenée à être démolie. Vous trouverez ci-dessous les réponses à vos interrogations :

Transport et traitement des eaux usées :

Ce projet induit une augmentation de la population locale de quelques centaines d'habitants qui ne présente pas de risque technique, ou de capacité, détectable à ce jour.

L'usine de dépollution Ocybele présente bien une charge organique entrante en augmentation qui dépasse très ponctuellement son dimensionnement de 124 000 Equivalent/habitants.

Cette donnée n'est pas représentative de la moyenne annuelle qui reste, elle, aux alentours de 100 000 Equivalents /habitants.

En complément, l'usine est considérée par les services de l'état comme conforme sur les deux critères réglementaires : équipement et performance. Par ailleurs, la qualité physico-chimique des eaux traitées reste excellente en rendement épuratoire ainsi qu'en concentration et dépasse largement les minimas demandés. Il n'y a donc, à ce jour, aucune surcharge qui ne permettrait pas de traiter les eaux usées supplémentaires générées par les projets de la commune mentionnés dans votre courrier.

Annemasse-Agglo lancera en 2026 les premières phases préparatoires qui conduiront vers l'extension de la capacité de traitement. La commune de Gaillard sera bien sûr étroitement associée à ce projet d'ampleur.





Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Approvisionnement en eau potable :

De même, la faible augmentation de population générée par ces deux projets reste compatible avec la capacité actuelle et future du réseau de distribution de Gaillard. Le Schéma Directeur d'Adduction d'Eau potable prévoit bien l'apparition progressive de difficultés d'approvisionnement si rien n'était engagé. Je vous confirme que des scénarios de sécurisation sont actuellement élaborés pour prévenir l'apparition de telles difficultés. L'étude se termine, le rapport définitif sera présenté cet automne, pour approbation, en bureau communautaire.

Pour ce qui concerne l'information de la commission de la nappe Franco-Genevoise, elle n'est, en générale, informée que des projets ayant un impact fort sur la ressource en eau ou sur les conditions d'exploitation de la nappe. Cela ne me semble donc pas nécessaire eu égard à la dimension du projet.

Impact sur la DECI :

Cette question reste du ressort de la commune. Je vous invite à vous rapprocher du SDIS74 afin de dimensionner les éventuels nouveaux points d'extinction incendie qui seraient à installer. Dans cette hypothèse, en fonction des débits cibles attendus, la compatibilité du réseau d'eau potable serait à étudier.

Gestion des eaux pluviales

Je vous invite tout d'abord à privilégier les solutions techniques qui permettent de limiter les surfaces imperméabilisées.

Le projet devant remplacer la copropriété le Feu Follet semble implanté, en grande partie, dans un zonage du Plan de Prévention des Risques qui interdit l'infiltration. Il serait intéressant d'étudier une solution d'infiltration sur la partie qui autorise cette technique, sous réserve de la capacité des sols. S'agissant de la réhabilitation d'un site existant, il faudra, une fois les contours du projet arrêté, étudier en lien avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, une éventuelle subvention au titre des actions en faveur de la désimperméabilisation. A ce titre je vous informe que le Direction de l'Eau et de l'Assainissement vient de recruter un agent spécifiquement en charge de ces actions. Un courrier d'information sera très prochainement envoyé à l'ensemble des communes membres de notre EPCI.

Le projet de la rue de la Libération ne présente pas de contraintes réglementaires concernant l'infiltration. Elle doit être privilégiée si la qualité des sols le permet.

Dans le cas où un rejet au réseau public d'eaux pluviales serait nécessaire, les modalités du zonage seraient appliquées. Il m'est difficile d'être plus précis aujourd'hui, ce zonage sera vraisemblablement révisé avant la réalisation envisagée de ces deux opérations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et cher collègue, l'expression de salutations distinguées

Pour le Président et par délégation,
Yves CHÉMINAL
Vice-Président chargé de l'Eau et de
l'Assainissement

